

Annonces légales

**COMMUNE DE
NEUVILLE SAINT REMY**

ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de NEUVILLE SAINT REMY.

Cette enquête publique se déroulera du **vendredi 04 octobre 2019 à 9 h au lundi 04 novembre 2019 à 20 h 30 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier de PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de NEUVILLE SAINT REMY. Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- directement en mairie de NEUVILLE SAINT REMY, Place Edouard Lhotellier aux horaires habituels d'ouverture : de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 30.

- sur le site internet de la mairie : <https://www.neuillesaintremy.fr>, onglet « vie municipale », rubrique « travaux et urbanisme » puis « plan local d'urbanisme » - PLU enquête publique 2019.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier.

Le commissaire enquêteur recevra le public, pour recueillir ses observations et réclamations, à la mairie de NEUVILLE SAINT REMY.

Le vendredi 04 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Le samedi 12 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Le vendredi 18 octobre 2019 de 17 h 00 à 20 h 00 ;

Le mercredi 23 octobre 2019 de 16 h 00 à 19 h 00 ;

Le lundi 04 novembre 2019 de 17 h 30 à 20 h 30.

Les intéressés pourront aussi transmettre leurs observations :

- Par courrier à Madame le Commissaire enquêteur EP PLU - Mairie de Neuville Saint Rémy - Place Edouard Lhotellier - 59554 NEUVILLE SAINT REMY

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.plu2019nsr@gmail.com en précisant en objet : Observation EP PLU à l'attention du commissaire enquêteur.

Des informations concernant le futur PLU peuvent être obtenues en mairie, Place Edouard Lhotellier - 59554 NEUVILLE SAINT REMY - Téléphone : 03.27.73.30.30

Le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Madame Laurence CARTELET, urbaniste pour conduire cette enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours.

Ces documents seront tenus à la disposi-



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

**Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT-SOUPLET

La société Parc éolien de Saint Souplet (EDF Renouvelables France) dont le siège social est situé Chez EDF EN France - Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter le parc éolien dit "de Saint-Souplet" composé de 8 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de SAINT-SOUPLET comprenant l'activité principale soumise à autorisation au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Les procédures intégrées à la présente demande sont :

- l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne pour les éoliennes terrestres ;

- l'autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles, au titre de la rubrique 2.1.5.0 1° en raison de l'interception de bassins versants dont la surface est de 437 ha.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de SAINT-SOUPLET pendant 34 jours consécutifs du 16 septembre 2019 au 19 octobre 2019 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de SAINT-SOUPLET,

- par voie postale : à la Préfecture du Nord - Bureau des ICPE - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX, ou en mairie de SAINT SOUPLET : 2 rue de la Haie-Menneresse (59360) - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

M. Emmanuel PARENTY, avocat honoraire à la retraite, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie de SAINT-SOUPLET, au lieu de consultation du dossier les jours et horaires suivants :

Lundi 16 septembre 2019 de 9 h à 12 h ;

Samedi 21 septembre 2019 de 9 h à 12 h ;

Mercredi 25 septembre 2019 de 15 h à 18 h ;

Vendredi 4 octobre 2019 de 15 h à 18 h ;

Samedi 19 octobre 2019 de 9 h à 12 h.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la Préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2019>).

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la Préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - LILLE.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Lisa BERTO, Ingénieur Projets Hauts-de-France au 01.40.90.25.98 ou à l'adresse électronique suivante : lisa.berto@edf-en.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de SAINT-SOUPLET pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1915490

AVIS A LA

Référence d
REGION HA
nue Hoover
Marché de
ouvert
Objet de l
à maîtrise
œuvre d'ur
Hauts-de-Fr
L'intégralit
BOAMP pc
plate-forme
la Région c
<https://mar>
Date limit
17/10/2019
Avis n°19-
et réf. JOI
06/09/2019

Clô

S.

Société ci

Siège soc

Sièq

du Stax

795

L'Assemblée

2019 au

59284 PIT

définitif c

Bertrand

rue Joseph

KERQUE, c

donné à c

et constat

à compter

Les compt

sés au gre

de Dunke

du comm

Cor

Par acte

constitué

Dénomin

Siège so

Martel 59

Capital : 1

Objet : Ac

casion et

et toutes